



retenue d'heures en congé parental et démission

Par **lolo7282**, le **29/03/2011** à **15:29**

Bonjour,

Je viens de signer mon solde de tout compte et sur ma fiche de paie je découvre qu'on me retire 176.94 heures de congé parental non maintenu , donc du coup au lieu de toucher 946.50 euros de congés payés qu'on me devait je me retrouve avec 204.42 euros . Qu'est-ce que cela veut dire "congé parental non maintenu " ? je ne comprend pas pourquoi on me retire cette somme . Je vous remercie d'avance de pouvoir m'éclairer.

Cordialement.

PS : je précise que j'ai donné ma démission un mois avant la fin de mon congé parental.

Par **P.M.**, le **29/03/2011** à **16:57**

Bonjour,

Je pense que le mieux est de réclamer des explications à l'employeur par lettre recommandée avec AR éventuellement en dénonçant le reçu pour solde de tout compte si vous en avez signé un...

Par **lolo7282**, le **29/03/2011** à **17:52**

Merci d'avoir pris le temps de me répondre.

J'ai demandé des explications mais c'est très évasif et en gros
comme je n'ai pas compris on m'a répondu c'est comme ça et voilà ..
je pense donc me rendre à l'inspection du travail en espérant
avoir là-bas des réponses à mes questions.

Cordialement

Par **P.M.**, le **29/03/2011** à **19:24**

C'est pourquoi je vous ai conseillé de faire une demande écrite et je ne pense pas que
l'Inspection du Travail va pouvoir inventer ce que l'employeur a décidé de vous soustraire sans
a priori d'explications...